



| A r a b |
| C O D E X |



ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR EN PRÉPARATION DE LA 16^e SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF16)

18 au 21 avril 2023 (réunion plénière physique)

26 avril 2023 (adoption du rapport virtuel)

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RENVOYÉES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU SES ORGANES SUBSIDIAIRES

OBJECTIFS

Ce document propose un examen et une analyse des points de l'ordre du jour de la 16^{ème} session du **Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF16)**, prévue du 18 au 21 Avril 2023 (présentiel) et le 26 avril 2023 (Adoption du rapport à distance). Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments ([GForSS](#)) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments ([PARERA](#)), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points de l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus ([PARERA](#) et [GForSS](#)), de leurs membres ou de leur direction. Il fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCCF, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative Arabe de Codex : mise en œuvre par [PARERA](#) et [GForSS](#), hébergée et coordonnée par [l'Organisation arabe du développement industriel, de la normalisation et des mines \(AIDSMO\)](#) et financée par le Bureau du Codex des États-Unis, Département de l'agriculture des États-Unis.

**Il est important de noter que les experts – membres du groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux de l'EWG sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert, qui ne doivent pas être interprétées à tort comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation à laquelle ils appartiennent.*

Point 2 de l'ordre du jour : Questions renvoyées au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires

Les principales questions soulevées par la Commission du Codex Alimentarius et son Comité exécutif sont les suivantes :

Questions pour information

- ❖ Adoption par le CAC45 (2022) de **8 Normes** proposées et textes apparentés par le CCCF15, adoptés aux étapes 8 et 5/8 de la procédure, y compris les modifications consécutives et **2 normes** à l'étape 5 :
 - Le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par le cadmium des fèves de cacao à l'étape 8 ;
 - La teneur maximale en cadmium dans la poudre de cacao (100 % de matière sèche de cacao sur la base de la matière sèche) à l'étape 5/8 ;
 - la modification éditoriale des LM pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant <30 % de matière sèche totale de cacao sur la base de la matière sèche et les chocolats contenant ou déclarant ≥30 % à ≤50 % de matière sèche totale de cacao sur la base de la matière sèche ;
 - les LM pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge, le sucre blanc et raffiné, les sirops de maïs et d'érable, le miel et les bonbons à base de sucre à l'étape 5/8 ;
 - Les LM pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'anguille brosmes aux étapes 5/8 ;
 - les LM pour les aflatoxines pour les grains de maïs destinés à une transformation ultérieure, la farine de farine, la semoule et les flocons dérivés du maïs, le riz décortiqué, le riz poli, les grains de sorgho, destinés à une transformation ultérieure, les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge (à l'exclusion des aliments destinés à l'alimentation programmes d'aide alimentaire) et aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge pour les programmes d'aide alimentaire ; et
 - L'amendement corrélatif à la LM pour le DON (déoxynivalénol) dans les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge.
 - La LM pour le plomb dans les plats préparés pour les nourrissons et les jeunes enfants à l'étape 5 ; et
 - Le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par les mycotoxines du manioc et des produits à base de manioc à l'étape 5.
- ❖ La CAC45 a demandé au CCCF d'entreprendre un examen de toutes les LM pour **aflatoxines totales** dans trois ans, si des données suffisantes ont été soumises par les Membres par l'intermédiaire de GEMS/Food, mais en tout état de cause d'entreprendre cet examen dans un délai maximum de cinq ans.
- ❖ La CAC45 a approuvé l'interruption des travaux sur les LM pour le plomb dans les œufs frais, l'ail séché et la mélasse pour les raisons soulevées dans le CCCF15.
- ❖ Nouvelles sources alimentaires et nouveaux systèmes de production (NFPS) : Le CCEXEC a convenu d'établir un sous-comité chargé d'étudier les mécanismes potentiels pour traiter les questions transversales, globales et émergentes au sein du Codex.
 - La CAC a encouragé les membres à soumettre des propositions relatives au NFPS en utilisant les mécanismes existants du Codex, et les organes subsidiaires du Codex à prendre en compte le NFPS dans leurs délibérations, et a demandé au Secrétariat du Codex d'envoyer une CL aux membres et aux observateurs afin d'identifier les problèmes éventuels liés au NFPS que la structure actuelle et les procédures n'ont pas pu être abordées et les options pour les aborder pour discussion lors de la CAC46.
- ❖ Surveillance de l'utilisation et de l'impact des normes Codex
 - Le CCEXEC83 a recommandé la prolongation de la date limite à 2024 pour l'achèvement des travaux sur les avant-projets de LM pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment et le paprika séchés, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés. En ce qui concerne les travaux sur les LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et le plan

d'échantillonnage associé, il a été rappelé qu'une prolongation du délai d'achèvement des travaux jusqu'en 2023 avait déjà été accordée par le CCEXEC81.

- ❖ Proposition pour l'établissement de limites maximales (LM) pour l'arsenic inorganique dans les mollusques et crustacés et les poissons
 - Le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC22) a soutenu la proposition d'établissement de LM pour l'arsenic inorganique dans les coquillages et les poissons.
- ❖ Projet de norme régionale pour le jus de noni fermenté
 - Le Secrétariat du Codex a attiré l'attention du CCNASWP16 (2023) sur la discussion qui avait eu lieu lors du CCCF14 (2021) et sur le manque de données identifié pour mener une évaluation de la sécurité de la scopolétine.
- ❖ Le CCNASWP16 est convenu de : i) transmettre le projet de norme régionale pour le jus de noni fermenté à la CAC46 pour adoption à l'étape 8 ; ii) de charger le Coordonnateur Régional de travailler sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage d'ici le 1er mai 2023 ; iii) de demander au CCCF de maintenir la scopolétine dans la liste prioritaire pour évaluation par le JECFA et de fournir des données supplémentaires dès qu'elles seront disponibles et iv) d'encourager les membres de la région à générer et à soumettre des données à GEMS/Food.

RECOMMANDATIONS POUR APPROBATION PAR LE CCCF

Le CCCF est invité à :

- (i) prendre note des questions soumises pour information par la CAC et le CCEXEC ;
- (ii) encourager les membres et les observateurs, à l'occasion du 60e anniversaire du Codex, à planifier et à mettre en œuvre des activités visant à faire connaître le Codex et à obtenir un soutien politique de haut niveau pour les travaux du Codex et à envisager la mise en place d'un événement régional pour marquer le 60e anniversaire ;
- (iii) encourager les membres et les observateurs à s'engager activement dans les opportunités de contribuer aux discussions au sein du CCEXEC et de la CAC (c'est-à-dire l'opérationnalisation du SoP ; l'avenir du Codex ; les nouvelles sources alimentaires et les systèmes de production, et le suivi de l'utilisation des normes du Codex) en fournissant des réponses aux CL pertinentes ; et
- (iv) noter que les questions concernant l'évaluation de l'arsenic et de la scopolétine seront examinées au titre du point 16 de l'ordre du jour (liste prioritaire).

Point 16 de l'ordre du jour : Liste des contaminants à évaluer en priorité par le JECFA

Documents

- ❖ REP22/CF15, Annexe IX ; CX/CF 23/16/15

Contexte du travail

Au CCCF15(2022), les États-Unis, en tant que président du GT, ont présenté le résumé des discussions de la session virtuelle du GT, se référant aux mises à jour apportées à la liste prioritaire des dioxines et des biphényles polychlorés (PCB) de type dioxine proposée par le Canada, l'arsenic proposé par les États-Unis et la scopolétine proposée par le CCNASWP.

Il a été mentionné que les trichothécènes (T-2 et HT-2) avaient été retirés de la liste car l'évaluation du JECFA avait été achevée avec le résumé publié en avril 2022.

Le CCCF a convenu de : i) approuver la liste prioritaire (Appendice IX) ; ii) continuer à solliciter des commentaires et/ou des informations sur la liste prioritaire pour examen par le CCCF16 ; et iii) convoquer à nouveau le groupe de travail intra-session lors du CCCF16 présidé par les États-Unis.

En réponse à CL 2022/84-CF1 publiée en décembre 2022, le Canada, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et le Pérou ont soumis leurs commentaires comme suit :

Canada, Pérou, Mexique et Kenya : indiquer son accord et son soutien à la liste actuelle des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle recommandées pour évaluation par le JECFA.

Indonésie: Proposent d'inclure l'oxyde d'éthylène (EtO) et le 2-chloroéthanol (2-CE) dans la liste prioritaire et ils donnent l'argumentation connexe pour soutenir la proposition notant que l'oxyde d'éthylène est devenu un problème commercial mondial. Des rappels alimentaires dus à cette substance ont commencé dans divers pays depuis 2020. En conséquence de ce problème, les parties prenantes peuvent subir des pertes financières importantes.

CONCLUSION ET CONSIDÉRATIONS POUR LA RÉGION

Les pays arabes doivent identifier leur besoin d'établir des normes sanitaires en fonction de leurs priorités et des problèmes identifiés dans la région arabe.

Dans ce contexte, des travaux pourraient être initiés pour identifier lesdites priorités et établir une liste des substances pour lesquelles des LM doivent être soumises au CCCF lors de l'établissement de la liste des priorités.